

Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GRIVEL, Maire.

Date de la convocation : 14 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation : 14 janvier 2021

Date de publication des délibérations : 22 janvier 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procuration(s) : 0

Présents (dans l'ordre du tableau) : Mesdames et Messieurs Patrick GRIVEL, Simon LORIN, Martine SALZMANN, Gilbert BACH, Yolande LANG, Evelyne BERTHAUT, Rosario LEONARD, Pierre DIVOUX, Stéphane BRUDER, Eric ALCAIDE, Elodie CASULLI, Pauline ROSSI, Pascal NURENBERG, Sylvain FRANZ, Alexandra HEVIN.
Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : néant

Madame Elodie CASULLI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction du procès-verbal des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Renouvellement de l'option 4 jours d'école par semaine
- 2- Choix d'une école primaire
- 3- Demande de subvention DETR/DSIL pour mobilier école
- 4- Choix du titulaire du marché travaux Chemin de la Vignotte
- ~~5- Bail Orange pour nouveau relais radiotéléphonie~~
- 6- Avenant au bail du lot 1 de la chasse communale
- 7- Avenant convention PEP57 mise à disposition Mme Collignon
- 8- Adhésion CAUE gratuite si adhérent MATEC
- 9- Autorisation engagement dépense avant budget primitif
- 10- Projet de sécurisation des abords du groupe scolaire sur la RD70

C o m m u n i c a t i o n s

néant

Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021

D é l i b é r a t i o n s

1°) Reconduction de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours hebdo.

Délibération n° 385DCM21-01-01 Codification : 8.1 Enseignement

Monsieur le Maire rappelle que par courrier du 5 novembre 2020, Monsieur le Directeur académique nous rappelle que nous bénéficions d'une dérogation de l'organisation du temps scolaire. Cette dérogation arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020/2021.

- Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

- Vu la position des conseils d'écoles maternelle et élémentaire de Laquenexy qui se sont prononcés à l'unanimité, le 19/01/2021, pour le maintien des rythmes actuels soit une organisation sur 4 jours hebdomadaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, l'autorisation de reconduire l'organisation des rythmes scolaires, au sein des écoles maternelles et élémentaires de Laquenexy, sur une semaine de **4 jours** à compter de la rentrée de septembre 2021.

- **CHARGE** le maire de notifier la présente délibération à l'ensemble des personnes et des services concernés par cette décision.

Résultat du vote : **Pour** : Unanimité

2°) Regroupement des écoles de Laquenexy

Délibération n° 385DCM21-02-02 Codification : 8.1 Enseignement

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la mise en service du nouveau groupe scolaire à partir de la prochaine rentrée 2021, la question du maintien de deux écoles, maternelle et élémentaire, se pose. Il propose pour faciliter l'administration de cette nouvelle structure, de regrouper les deux écoles au sein d'une école primaire unique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la fusion des deux écoles maternelle et élémentaire au sein d'une école primaire à Laquenexy à compter de la rentrée 2021.

Résultat du vote : 12 voix pour ; 3 contre (S. Franz, A. Hévin, P. Nurenberg)

*Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021***3° Demande de subvention DETR/DSIL pour le mobilier scolaire***Délibération n° 385DCM21-01-03 Codification : 7.5 Subventions*

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réalisation du nouveau groupe scolaire, et compte tenu de la nécessité de remplacer une grande partie du mobilier scolaire au moment de l'entrée dans les nouveaux locaux scolaires, il est proposé au CM de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL, pour l'acquisition du nouveau mobilier scolaire.

Le montant du mobilier s'élèverait à 96.378,03 € H.T. soit 115.653,64 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'approuver l'acquisition de mobilier scolaire en 2021 et d'inscrire cette opération au budget primitif 2021 ;
- **Décide** d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition mobilier	78.667,83	DETR / DSIL (estim. 25%)	24.094,51
Jeux école	13.256,20	Autofinancement	91.559,13
Marquages jeux sols	4.454,00		
Total H.T.	96.378,03		
T.V.A. 20%	19.275,61		
Total TTC	115.653,64	Total	115.653,64

- **Décide** de solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2021 ;
- **Autorise** le maire à signer le dossier de demande de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Unanimité

4°) Attribution du marché des travaux au Chemin de la Vignotte*Délibération n° 385DCM21-01-04 Codification 1.1 Marché public*

Monsieur le Maire indique que la commune a procédé à une consultation auprès de plusieurs entreprises de travaux publics pour la réalisation des travaux de voirie Chemin de la Vignotte.

4 entreprises ont répondu : L'OR BLEU, MULLER TP, COLAS et JEAN LEFEBVRE LORRAINE.

Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021

Après analyse des offres par la Commission travaux, il ressort que l'offre la mieux disante serait celle de l'entreprise MULLER TP pour un montant de 82.586,28 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **DECIDE** de attribuer le marché des travaux de voirie et réseaux au Chemin de la Vignotte à l'entreprise MULLER TP pour un montant de 82.586,28 € TTC.
2. **AUTORISE** le Maire à signer le marché et tous les documents y afférents.

Résultat du vote : Pour : Unanimité

5°) Souscription d'un bail pour mise à disposition d'un terrain à Orange.

Délibération n° 385DCM21-01-05

Codification : 3.3 Locations

POINT ANNULÉ

6°) Avenant au bail du lot 1 de la chasse communale de Laquenexy

Délibération n° 385DCM21-01-06 *Codification : 9.1 Autres domaines de compétence des communes*

Monsieur le Maire indique que M. Eric Weiland, titulaire du bail du lot n°1 de la chasse communale (= secteur Villers-Laquenexy) se plaint depuis plusieurs années de l'impossibilité de pratiquer la chasse dans une partie de son lot notamment aux abords du village et le long de la voie verte compte tenu des autres activités de sports et de loisirs qui s'y développent.

Aussi, compte tenu des frais que génère la gestion d'un lot de chasse, il sollicite la réduction du prix de location qui lui est réclamé chaque année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer le montant du loyer du lot 1 de la chasse communale à **700,00 €** par an à compter de février 2021.
- **DIT** que toutes les autres clauses du bail sont inchangées et notamment la superficie de la zone chassable.

Résultat du vote : **Pour** Unanimité

7°) Avenant à la convention PEP 57 pour mise à disposition de personnel

Délibération n° 385DCM21-01-07 *Codification : 4.1 Personnel titulaire FPT*

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'utilisation optimale de temps de travail de ses agents, la commune, depuis 2016, met à la disposition des PEP 57, une ATSEM à raison de 17,5 h / semaine de

Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021

classe. La convention actuelle de mise à disposition date de 2016 et est échue depuis le 01/06/2019. Il y aurait donc lieu de la renouveler. Il propose de la renouveler pour une durée allant jusqu'au 06/07/2021.

En effet, après cette date, le nouveau groupe scolaire devrait entrer en service et il est possible qu'une nouvelle organisation du temps de travail des agents soit adoptée. La future convention sera donc étudiée et adoptée en temps utile pour une application à partir de la rentrée 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Laquenexy et l'association des PEP LOR'EST (anciennement dénommés PEP 57) annexé à la présente délibération, avec effet jusqu'au 06/07/2021.

Résultat du vote : **Pour** : Unanimité

8°) Adhésion au CAUE de la Moselle

Délibération n° 385DCM21-01-08 *Codification : 9.1 Autres domaines de compétence des communes*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide

- d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local, pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération ,
- de mandater **Madame Martine Salzmann**, Adjointe au maire, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'Aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

- 0,20 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5.000 € pour les communes
- 0,10 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5.000 € pour les EPCI
- 0,05 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 2.500 € pour les syndicats.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC,

Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021

aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Résultat du vote : **Pour** : Unanimité

9°) Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget

Délibération n° 385DCM21-01-09 *Codification : 7.1 Décisions budgétaires*

Monsieur indique qu'afin de permettre l'engagement ou le règlement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 qui doit intervenir en avril prochain, il y aurait lieu de les autoriser par délibération expresse.

Il propose donc à l'assemblée de prévoir une somme de 15.000,00 € au compte 2158 de l'opération 10018 et une somme de 4000,00 € au compte 2051 des opérations non affectées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'autoriser l'engagement et le règlement de dépenses d'investissement, avant vote du budget primitif 2021, à hauteur de :

- **15.000,00 €** sur l'article 2158 à l'opération 10018
- **4.000,00 €** sur l'article 2051 des opérations non affectées ;

- **S'engage** à inscrire ces dépenses au budget primitif de 2021 ;

- **Autorise** le maire à engager et à régler les dépenses correspondantes.

Résultat du vote : **Pour** : Unanimité

10°) Projet de sécurisation des abords du groupe scolaire sur la RD70 et demande de subvention DETR /DSIL

Délibération n° 385DCM21-01-10 *Codification : 7.1 Décisions budgétaires*

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il souhaiterait réaliser un trottoir sur la RD70 afin d'améliorer la sécurité des piétons qui empruntent le sentier actuel longeant le futur groupe scolaire en construction. Le déplacement du cheminement actuel qui nécessite d'être refait compte tenu de sa vétusté permettrait en même temps un gain d'espace d'environ 100 m2 pour les deux cours de la future école.

Il propose donc à l'assemblée d'adopter ce projet et de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR / DSIL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021

- **Décide** d'approuver le projet de sécurisation en 2021 et d'inscrire cette opération au budget primitif 2021 ;
- **Décide** d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	46559,34	DETR / DSIL (estim. 25%)	11.639,84
		Autofinancement	44.231,37
Total H.T.	46.559,34		
T.V.A. 20%	9.311,87		
Total TTC	55.871,21	Total	55.871,21

- **Décide** de solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2021 ;
- **Autorise** le maire à signer le dossier de demande de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote : **Pour** : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt heures quarante minutes et Madame la secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Laquenexy, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Patrick GRIVEL

Gilbert BACH

Rosario LEONARD

Eric ALCAÏDÉ

Pascal NURENBERG

Les Adjointes et Conseillers municipaux :

Simon LORIN

Yolande LANG

Pierre DIVOUX

Elodie CASULLI

Sylvain FRANZ

Martine SALZMANN

Evelyne BERTHAUT

Stéphane BRUDER

Pauline ROSSI

Alexandra HEVIN